

# COMITE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Lundi 6 juillet 2020

### POUVOIR

Je, soussigné(e)

.....

demeurant

.....

.....

Membre du Comité français de l'arbitrage  
dont le siège social est 31 Rue La Boétie, 75008 Paris

donne pouvoir à <sup>1</sup>

.....

.....

pour me représenter et voter en mes lieu et place lors de l'Assemblée générale ordinaire du Comité qui aura lieu le lundi 6 juillet 2020, à 17h15 – Maison de la Chimie – 28 Rue Saint-Dominique, 75007 Paris

.....

(signature)

*Les pouvoirs doivent être envoyés au siège du Comité français de l'arbitrage avant le **25 juin 2020** ou remis sur place, lors de l'émargement précédant l'Assemblée générale ordinaire, et au plus tard avant le début de la tenue de cette Assemblée.*

---

<sup>1</sup> Chaque membre du Comité peut recevoir au maximum deux pouvoirs à l'exception du Président qui n'est pas soumis à cette limite (art. 11 Statuts)



Comité français de l'arbitrage